

ASSEMBLÉE NATIONALE  
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-1300

présenté par

M. Walter, M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel et Mme Trouvé

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                        | +          | -          |
|---------------------------------------------------|------------|------------|
| Enseignement scolaire public du premier degré     | 80 000 000 | 0          |
| Enseignement scolaire public du second degré      | 0          | 0          |
| Vie de l'élève                                    | 0          | 0          |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0          | 0          |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale  | 0          | 80 000 000 |
| Enseignement technique agricole                   | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                     | 80 000 000 | 80 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                      | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans cet amendement de repli, nous proposons d'annuler la suppression de 1 709 ETP dans les écoles publiques du premier degré pour la rentrée 2024.

L'année dernière, la loi de finances avait déjà supprimé 1 117 emplois d'enseignants dans les écoles primaires publiques à la rentrée 2023.

Or le taux de remplacement dans l'enseignement scolaire public du premier degré, il était de 68,7 % en 2022 quand il était de 78,4% en 2021, soit une chute de près de 10 points en un an. Moins d'enseignants dans le premier degré, c'est aussi moins de remplaçants en cas d'absence des enseignants et donc des journées entières d'enseignement perdues.

Cet amendement, déposé par un autre groupe, a été adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement prévoit :

- Une augmentation de 80 millions d'euros (en AE et CP) répartie pour moitié (40 millions €) sur l'action 01 « Enseignement pré-élémentaire » et, pour l'autre moitié, sur l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;

- Une diminution de 80 millions d'euros (en AE et CP) de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (en hors titre 2).

Nous n'avons pas l'intention de ponctionner le programme 214 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.